

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS_ACTIVITES DU RUGBY À XV

N° RNCP 41750

Pour consulter la fiche de certification : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41750/>



Contexte : Le rugby à XV se développe dans un contexte où les structures sportives (clubs, associations, collectivités territoriales) jouent un rôle central dans l'animation, l'encadrement et le développement de l'activité. Le sport est un vecteur de socialisation, de santé et d'éducation, et il implique des enjeux de sécurité et de qualité pédagogique pour tous les publics.

La formation s'inscrit dans un environnement réglementé et structuré, où la qualification des encadrants est essentielle pour garantir la qualité de l'enseignement et la sécurité des pratiquants. Elle prend en compte :

- La diversité des pratiquants (âge, niveaux, objectifs)
- L'évolution des pratiques sportives et des dispositifs pédagogiques
- La structuration des clubs et des associations et leur rôle dans la promotion du rugby
- Les exigences réglementaires liées à l'encadrement et à la sécurité

Elle constitue un dispositif permettant de professionnaliser les encadrants, tout en répondant aux besoins de développement et de structuration de la pratique du rugby à XV sur l'ensemble du territoire.

Préambule : La formation BPJEPS Activités du RUGBY à XV s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des éducateurs sportifs. Elle répond à la nécessité de former des professionnels qualifiés pour encadrer et développer la pratique du RUGBY à XV, en intégrant les enjeux de sécurité, de pédagogie et de valeurs éducatives.

Le RUGBY à XV, par sa dimension collective et ses caractéristiques techniques et tactiques, constitue un outil éducatif, social et sportif majeur. La croissance de la pratique, que ce soit en loisir ou en compétition, et la diversité des publics nécessitent des programmes de formation structurés et conformes aux exigences réglementaires.

Cette formation vise à offrir un cadre structuré, combinant enseignements théoriques et pratiques permettant d'acquérir des compétences professionnelles reconnues par le référentiel.

1. PUBLIC VISE

USAP Formation accueille toute personne souhaitant s'inscrire dans une démarche de professionnalisation dans le champ de l'encadrement sportif, en lien direct avec les réalités du terrain et les besoins des structures partenaires.

La formation est ouverte aux publics suivants :

- Les apprentis dans le cadre d'un contrat d'apprentissage,
- Les sportifs de haut niveau (Pôle France RUGBY),
- Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement AIF ou d'un financement individuel,
- Les salariés dans le cadre d'un financement par un OPCO ou d'un contrat de professionnalisation,
- Les salariés en reconversion professionnelle dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation BPJEPS Activités du RUGBY à XV a pour objectif de former des éducateurs sportifs capables d'exercer en autonomie dans l'encadrement du RUGBY à XV, en assurant la sécurité des pratiquants et en contribuant au développement de la pratique.

Elle vise à permettre au stagiaire de :

- Encadrer et animer des séances et cycles d'apprentissage auprès de publics variés, dans un cadre sécurisé,
- Concevoir planifier et conduire des situations d'entraînement adaptées aux caractéristiques et aux niveaux des pratiquants,
- Maîtriser et transmettre les fondamentaux techniques et tactiques du RUGBY à XV,
- Assurer la sécurité des pratiquants, notamment dans les phases de contact et d'opposition,
- Evaluer les pratiquants, notamment dans les phases de contact et d'opposition,
- Participer au fonctionnement et au développement d'une structure sportive,
- S'inscrire dans une démarche éducative en promouvant les valeurs du RUGBY à XV.

3. DEROULE DE LA FORMATION

• Lieu de formation

La formation a lieu au stade Aimé-Giral, 11 Allée Aimé-Giral, 66000 Perpignan :

- Salle de cours : salle tribune porte 2
- Terrain annexe du stade

• Durée et dates

Session 2026 :

Début de la formation : 12 octobre 2026

Fin de formation : 2 juillet 2027

Heures en centre de formation : 600 heures

Heures en structure d'alternance : 900 heures

4. PREREQUIS

- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques de moins de trois mois
- Être titulaire du Premier Secours Civique de niveau 1 (PSC1)
- Attester d'heures réalisées dans un club de rugby en bénévolat, compétition ou employeur.

5. MODALITE D'ACCES

Une session de formation est ouverte chaque année à compter du 1er septembre, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats inscrits.

L'accès à la formation est soumis au dépôt d'un dossier de candidature complet. Après étude du dossier, le candidat est systématiquement contacté afin de vérifier la motivation, la cohérence du projet professionnel et l'adéquation avec la formation visée.

Le programme de formation ainsi que le planning prévisionnel (ruban pédagogique) sont transmis au candidat pour information.

En cas d'avis favorable, un entretien individuel avec le coordinateur de formation est organisé afin de valider le projet, préciser le parcours éventuel individualisé et confirmer l'inscription.

L'entrée en formation devient définitive après validation du dossier administratif et confirmation du mode de financement.

6. ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, tant dans l'accessibilité de nos locaux et des salles de formation, que grâce à l'utilisation de moyens pédagogiques adaptés.

Contactez notre référent handicap, Martin DENIS pour l'étude des adaptations nécessaires :
m.denis@usap.fr

7. COMPETENCES VISEES À L'ISSUE DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le titulaire sera capable de :

- Encadrer la pratique des activités du RUGBY à XV en sécurité
 - Adapter son intervention aux publics
 - Gérer un groupe et instaurer un cadre éducatif
- Concevoir et conduire des séances et cycles d'entraînement
 - Structurer des séances adaptées aux objectifs
 - Mettre en œuvre des situations pédagogiques progressives
- Mobiliser les techniques et principes du RUGBY à XV
 - Enseigner les fondamentaux techniques et tactiques
 - Favoriser la prise de décision en situation de jeu
- Assurer la sécurité des pratiquants
 - Prévenir les risques, notamment dans les phases de contact
 - Faire respecter les règles et intervenir en cas d'incident
- Evaluer et accompagner les pratiquants
 - Observer et ajuster les contenus

- Suivre la progression individuelle et collective
- Contribuer au fonctionnement de la structure
 - Participer aux actions d'animation et de développement
 - Travailler en équipe et promouvoir les valeurs du rugby

8. PASSERELLES & DEBOUCHES POSSIBLES

Débouchés professionnels

Le BPJEPS Activités du RUGBY à XV prépare à des postes d'encadrement dans le domaine sportif, auprès de public varié et dans des structures diverses. Les titulaires peuvent exercer notamment :

- **Au sein de clubs de rugby** : éducateur sportif, animateur d'école de rugby, responsable de sections jeunes,
- Dans des **associations sportives ou loisirs proposant des activités rugby**,
- Auprès de **collectivités territoriales** (mairies, centres sportifs, maisons de quartier) **pour l'animation et le développement du rugby**,
- Dans des **structures éducatives ou scolaires** (interventions pédagogiques ou clubs sportifs scolaires).



Passerelles et évolutions possibles

La formation BPJEPS constitue un point d'entrée dans le secteur professionnel du sport et offre plusieurs perspectives d'évolution :

1. Perfectionnement et spécialisation

- Formations complémentaires : **CQP Animateur ou entraîneur fédéral** (arbitrage, préparation physique, encadrement féminin, rugby à toucher...)
- Certificats complémentaires FFR : **animateur école de rugby** (jeunes 5-14 ans), arbitrage et formation des officiels

2. Accès à des formations supérieures ou équivalentes

- **DEJEPS RUGBY à XV** : encadrement professionnel à un niveau compétitif ou d'équipes de haut niveau
- **BPJEPS autre mention** : pour élargir le champ d'intervention à d'autres disciplines sportives
- **Diplômes universitaires ou licences STAPS** : mention entraînement, éducation motrice ou management du sport

3. Gestion et développement de structures

- **DEJEPS Perfectionnement sportif** : encadrement de sportifs de haut niveau ou coordination d'équipes
- **DU ou certificats en management sportif** : gestion de clubs, coordination de projets sportifs, développement territorial

4. Évolutions professionnelles

- Responsable technique ou pédagogique dans un club ou une association
- Coordinateur d'école de rugby ou animateur de dispositifs sportifs locaux
- Formateur d'éducateurs sportifs ou encadrant de stages régionaux/nationaux
- Développement de projets sportifs ou création d'activités associatives

9. PROGRAMME DETAILLE

Blocs de formation et compétences visées

Compétences visées	Bloc(s) de formation
Compétences visées : - Se repérer dans son territoire, s'appuyant sur les différentes des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure, - Identifier les différents publics cible en vue d'identifier leurs besoins, une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap, - Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous, - Formuler des propositions de projets, en tenant compte des objectifs, des ressources mobilisables et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive afin de répondre aux besoins du public, - Planifier et organiser un projet en tenant compte des ressources mobilisables, et des impacts écologiques potentiels pour favoriser l'atteinte des résultats attendus, - Suivre les actions conduites du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle et de ses besoins particuliers pour du bon déroulement, - Remplir les obligations administratives liées aux activités en utilisant différents outils numériques pour permettre leur mise en œuvre, - Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts, - Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, négatifs et les points	Bloc 1 : Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation

d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.	
Compétences visées : - Communiquer des informations sur les activités proposées, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et leur entourage, - Adapter sa communication aux caractéristiques et aux besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous, - Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation, - Rédiger les contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en l'adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.	Bloc 2 : Valoriser les activités et mobiliser les publics
Compétences visées : - Définir les finalités d'un cycle de séances dans les activités du RUGBY à XV, en s'appuyant sur l'évaluation des besoins du public visé et en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés, - Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances dans les activités du RUGBY à XV, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, des risques identifiés et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages en sécurité.	Bloc 3 : Concevoir, conduire et évaluer des séances et cycles d'apprentissages en rugby

Les participants devront valider l'intégralité des blocs de compétences pour valider la certification.



Moyens techniques et pédagogiques

- ☐ Plateforme pédagogique (QUALIFOP, supports formateurs)
- ☐ Salle de cours (vidéoprojecteur, paperboard, accessibilité wifi)
- ☐ Terrain annexe du stade Aimé-Giral
- ☐ Matériel informatique
- ☐ Plateforme de visioconférence : Teams



Méthodes pédagogiques mobilisées

Pédagogie active :

- Cours interactifs en présentiel,
- Cours distanciel et supports numériques,
- Ateliers pratiques de mise en situation pédagogique,
- Travaux en groupe,
- Brainstorming,
- Mobilisation des savoirs acquis en cours sur l'élaboration de projets.



Intitulé des cours et formateurs principaux

Pour le programme complet, nous contacter à :
admin.formation@usap.fr

10. MODALITE D'EVALUATION DE LA FORMATION



Modalité de contrôle des connaissances

A l'entrée de la formation, un test de connaissance sera réalisé afin d'évaluer le niveau du stagiaire sur les différents thèmes, items et domaines de compétences qui seront en cours de formation.



Positionnement

A l'entrée en formation, un positionnement sera effectué par le stagiaire afin de tenir comptes des acquis expérientiels du stagiaire dont la finalité sera de réaliser un parcours individualisé de formation.



Modalité d'évaluation et de certification

Bloc 1 - Epreuve 1 : le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure pédagogique.

L'entretien se déroule en deux temps :

- Présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes maximum
- Echange avec les évaluateurs d'une durée de 30 minutes maximum

Bloc 2- épreuve 2 : le candidat élabore un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique auprès de deux publics différents. L'entretien se déroule en deux temps :

- Présentation orale illustrée par le candidat d'une durée maximum de 10 minutes
- Echange avec les évaluateurs d'une durée de 15 minutes maximum

Bloc 3 – épreuve 3 : Le candidat réalise une captation vidéo de 1 à 5 minutes maximum consécutives présentant une séquence d'une séance réalisée mettant en évidence les pratiquants dans des situations offensives et défensives et permettant d'observer au moins une phase ordonnée.

Le candidat réalise un document, sur le support de son choix, présentant un cycle de trois séances, commençant par la séance diagnostique ayant fait l'objet de la captation. Le candidat réalise :

- Présentation orale de 10 minutes de la séquence de captation vidéo ayant permis le diagnostic du public
- Présentation orale de 10 minutes du cycle de 3 séances

Bloc 3 – épreuve 4 : Le candidat conduit la séance 2 ou 3 cycles au sein de la structure d'alternance entre 45 et 1h30 maximum. A l'issue de la séance, le candidat réalise un entretien de 40 minutes maximum :

- Analyse de 10 minutes maximum sur la séance conduite, argumenter les objectifs et les contenus de la prochaine séance
- Entretien oral de 30 minutes maximum sur l'ensemble des compétences

11. CONTACTS FORMATION

- Responsable du pôle formation : Julien DIDIER
- Coordinateur de formation : Julien BARON
- Chargée administrative : Léa CASADEVALL

Contact mail : admin.formation@usap.fr

12. AMELIORATION CONTINUE ET GESTION DES RECLAMATIONS

Depuis octobre 2020, USAP Formation est certifié Qualiopi ; de ce fait, la qualité et l'amélioration continue de nos formations est le centre de nos préoccupations.

Pour nous signaler toute réclamation/plainte ou suggestion, chaque stagiaire est invité à s'adresser directement au service qualité : qualite.formation@usap.fr

Toutes les réclamations seront enregistrées et traitées dans les meilleurs délais afin de répondre au mieux aux demandes.

13. COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation varie en fonction du statut du bénéficiaire, du parcours individualisé et du mode de financement mobilisé.

À titre indicatif :

- Parcours complet en auto-financement : 9 € net par heure de formation
- Parcours complet avec financement par un opérateur de compétences (OPCO) : 12 € net par heure de formation

Le volume horaire en centre de formation peut être ajusté en fonction des allègements de formation, équivalences, positionnement préalable ou validation des acquis.

USAP Formation accompagne chaque candidat dans l'étude des possibilités de prise en charge, notamment dans le cadre des dispositifs suivants :

- Contrat d'apprentissage

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Projet de transition professionnelle
- Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE individuelle ou collective)
- Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- Auto-financement ou financement personnel
- Tout autre dispositif mobilisable selon la situation du bénéficiaire

Le coût total de la formation et le reste à charge éventuel dépendent du dispositif de financement retenu et du parcours individualisé.

Un devis personnalisé et détaillé est systématiquement transmis au candidat avant toute inscription, après étude de sa situation et des modalités de prise en charge possibles.

14. STATISTIQUES DE LA FORMATION

Taux de satisfaction :

- 100% en 2024-2025
- 100% en 2023-2024

Taux de réussite :

- 100% en 2024-2025
- 94% en 2023-2024

EN CAS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Je reconnais avoir pris connaissance du présent programme de formation et en accepter les modalités.

Fait à _____, le ____/____/____

Prénom et Nom du bénéficiaire

Signature